

sommes versées», au cours d'une année d'imposition. Toute somme versée est limitée à \$550, mais je peux déclarer plusieurs sommes versées au cours d'une année d'imposition.

Ce bill a tendance à être seulement un trompe-l'œil pour l'«électorat» canadien, si on dit que l'on va limiter les dépenses électorales, mais il a le bon effet d'aider un peu certains partis politiques, relativement à leurs caisses électorales.

Personnellement, monsieur le président, j'aurais préféré qu'on ne présente pas de bill du tout plutôt que celui à l'étude, parce que nous, les créditistes, ne pouvons réclamer le même statut financier que les autres partis, en ce qui a trait à la caisse électorale. Nous avons notre manière de voir; nous ne voulons pas être les serviteurs de ceux qui nous financent, nous ne voulons pas être importunés par ceux qui sont intéressés ou non à voir des mesures adoptées par la Chambre. Nous ne voulons pas voir de «lobbyism», nous voulons servir la population de nos circonscriptions. Nous ne voulons pas servir d'intérêts particuliers, et c'est la raison pour laquelle ce bill laisse encore la porte ouverte aux intérêts particuliers pour qu'ils puissent valoir leur influence sur la législation par le biais des caisses électorales.

[Traduction]

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je ne ferai qu'une brève déclaration vu l'importance que mon parti attache à la substance du bill dont nous sommes saisis, depuis que j'en fais activement partie, soit quelque 37 années, je crois. Tout d'abord, je félicite le président du Conseil privé (M. MacEachen) de la portée du bill dont il a saisi la Chambre. Cela vient, je n'en doute pas, de la composition de la Chambre depuis le 30 octobre dernier.

Lorsqu'on compare le bill à celui de l'année dernière, les changements importants que l'on y voit, le fait qu'il y ait maintenant une limite aux dépenses du parti, une disposition exigeant la divulgation et plusieurs autres aspects du bill qui diffèrent de celui qui a été présenté il y a un an environ, nous amène à faire certaines conclusions. Les énormes améliorations du bill actuel ne peuvent tenir à rien d'autre qu'au fait que le gouvernement n'est pas majoritaire, qu'il doit tenir compte des partis de l'opposition et de leurs opinions sur cette question et à celui que le gouvernement savait, de même que le président du Conseil privé, d'après des conversations que nous avions eues au cours des derniers mois—et je suis certain qu'il en a également eues avec d'autres députés—que les éléments que j'ai déjà mentionnés et que je suis heureux de trouver dans cette loi, seraient ce sur quoi tout au moins mon parti insisterait dans un bill de ce genre.

Monsieur l'Orateur, je ne traiterai qu'un ou deux détails de ce bill. A mon avis, il est important, lorsqu'on discute cette mesure, d'essayer de voir pourquoi, au fil des années, tant de gens de notre pays et d'autres démocraties ont exigé que ce genre de mesure législative figure dans les statuts. Pourquoi? Pourquoi voulons-nous ce genre de projet de loi? Je pense que les vrais démocrates, quelle que soit leur allégeance politique, ont toujours eu trois objectifs principaux à l'esprit. Le premier est que la candidature aux élections ne doit pas être le privilège de ceux qui peuvent obtenir le plus grand montant d'argent en temps d'élection; que, dans une démocratie, les partis ne doivent pas acheter les suffrages grâce à d'importantes sommes, comme cela s'est produit par le passé.

Le deuxième objectif des démocrates, quelle que soit leur allégeance politique, a été de s'assurer que les candi-

dates ne seraient pas défavorisés parce qu'ils ne disposaient pas de fonds ou n'étaient pas en mesure d'en recueillir pour mener une campagne, qui est très dispendieuse à notre époque des organes d'information électroniques. Le troisième objectif, le plus important peut-être, que tous ont déjà eu à l'esprit, est que le peuple a le droit dans une démocratie de connaître la source des fonds utilisés par les partis et les candidats lors des élections et entre les élections.

J'ai fréquemment accusé, et je ne m'en excuse pas, les partis libéral et conservateur d'être psychologiquement et parfois inconsciemment des obligés de leurs fonds considérables. D'après l'un des argentiers du parti libéral—je pense que c'était M. Godfrey, de l'Ontario—ces fonds sont principalement fournis par 95 entreprises. Je pense que c'est M. Godfrey, un des principaux argentiers du parti libéral en Ontario, qui l'a dit.

● (1630)

**Une voix:** C'était M. Rankin.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, on me dit que c'est M. Rankin et non M. Godfrey qui a fait cette déclaration il y a quelques mois à Ottawa. Lorsqu'un parti, que ce soit le parti libéral ou le parti conservateur, parvient à rassembler plusieurs millions de dollars—et le professeur Paltiel, qui travaille toujours sur les élections de 1972, parlait de ce que les libéraux et les conservateurs ont dépensé au Canada en 1968—ce parti qui est défrayé d'une proportion importante de ses dépenses par 95 entreprises, est fatalement influencé par la source de cet argent.

Tout au long de ma carrière politique et pendant toute ma vie j'ai toujours pensé qu'il est impossible à un parti dans cette situation de ne pas donner la préférence aux désirs et objectifs des grosses entreprises. Je suis convaincu que la raison pour laquelle notre régime fiscal comporte tout un ensemble de concessions injustifiées, et en fait, antisociales en faveur de nos grandes entreprises, découle du fait que le parti libéral et le parti conservateur, lorsqu'il est au pouvoir, sont les obligés de ces entreprises auxquelles ils doivent leur existence entre les élections et au moment des élections.

Je n'accuse pas ces entreprises de ne fournir des fonds qu'à condition qu'on leur garantisse certains avantages. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Nous tous, politiciens, sommes beaucoup plus subtils que cela. Il n'est pas nécessaire de nous rappeler ce qu'on désire exactement. Le problème n'est pas que ces contributions entraînent certaines conditions; le problème c'est que nous devons nous préoccuper du fait même qu'elles sont assurées par les grosses entreprises et tout ce que cela implique. Il faut nous inquiéter du rapport étroit qui existe entre ces entreprises et le grand argentier d'un parti politique et de tout ce que ce rapport implique car il exerce inévitablement une influence consciente ou non sur les gouvernements et les partis dans leurs relations avec les entreprises bailleuses de fonds.

Que se passera-t-il si quelqu'un me dit: «Et le Nouveau parti démocratique? Il reçoit des contributions des syndicats ouvriers de notre pays.» Cette question est tout à fait exacte et entièrement justifiée, et je ne l'ai jamais nié. En fait, j'ai volontairement annoncé publiquement depuis que je suis devenu chef de mon parti, et je l'avais fait même peu avant de devenir chef, que nous recevons des contributions des syndicats du Canada, des syndiqués canadiens et des sections syndicales canadiennes. Je suis heureux et